



Novembre 2019, n° 230

Bilan de la rentrée Lycée UPE2A

# Retraite

RDV de carrière Calendrier  
Démantèlement des CIO  
Alerte sur les droits : mutations

*Éditorial*

« Tout va bien dans le meilleur des mondes... »

Puisqu'on vous le dit ! Notre ministre, Pangloss des temps modernes, n'en finit pas de le répéter aux médias. Il a même recommandé lors d'une audience du SNES-FSU, de ne pas trop en faire autour du suicide de nos collègues (3 connus depuis la rentrée), arguant du fait que dans la police, c'est pire ! Quand on en arrive à ce degré de cynisme et de propagande, nous avons un devoir de révolte. Mais on aurait tort de voir là la politique d'un être malfaisant. Ce sont tous nos gouvernants qui sont dans un déni du réel, mus par un projet libéral puissant.

## **Réforme des retraites, universalité ?**

Oui, mais universalité de l'entourloupe par les mots (le grand débat II, le retour...), universalité de la baisse des pensions et des retraites, la pauvreté pour tous... **Salaires ?** L'enfumage de la rentrée était pitoyable. La revalorisation est indispensable, à commencer par le dégel du point d'indice. (Tout le contraire des HSA imposées et moins payées que les heures normales). Tous pauvres demain ? C'est non ! Et c'est non parce que c'est indigne et que ce ne peut tenir lieu de projet de société.

**Fonction publique, Services Publics ?** Le texte voté cet été met non seulement fin sans autre

forme de procès au paritarisme, c'est à dire à la possibilité d'une défense collective, de droits collectifs, pendant des devoirs du fonctionnaire qui fondent les deux pans du statut, mais aussi directement au statut lui-même, en recourant massivement à la précarité (France télécom, management et précarité, une méthode qui a fait ses preuves...). C'est ni plus ni moins que le retour du fonctionnaire zélé, aux ordres, tel qu'il existait avant la Libération ! On sait ce qui s'en est suivi. C'est gravissime, parce que c'est livrer la personne directement à son supérieur hiérarchique pour sa carrière et sa mobilité, en lui ôtant tout droit collectif de défense. Du gâteau pour nos hiérarchies qui se rêvent tellement souvent qui en chef d'entreprise, qui en manager, voire en premier pédagogue, ce qui pourrait faire sourire si ce n'était source d'autant de souffrance au travail pour les collègues.

**Lycée et collège ?** Les effectifs, l'inclusion sans moyens et la pression des HSA sont tels que les collègues n'en peuvent déjà plus. Le grand chamboule-tout au lycée, dans la structure comme dans les programmes a conduit nos professions à une réelle perte de sens.

**Alors, il est temps de s'arrêter, une bonne fois pour imposer d'autres choix.**

*(suite au verso)*

La profession a su montrer, avec le mouvement autour du bac, une grande force. Tout a commencé par un appel à la grève, dont les collègues se sont emparés, et qu'ils ont amplifié, poursuivi par la rétention des copies, des notes. Ce mouvement, très fort dans notre académie n'a pas connu la même évolution partout... Quelles leçons ? Il faut bien un début, et on ne peut jamais préjuger des suites...

C'est cette force qu'il faut amplifier d'ici le 5 décembre, pour que la grève soit massive, dans tous les secteurs. Nous devons, tous ensemble, travailler à construire une journée « établissements morts », avec l'appui le plus possible des parents, qui comprennent maintenant le déni de démocratie que constituent ces réformes (lycée, bac, Parcoursup...) et envisager sérieusement la question de la reconduction.

Le projet politique de ce gouvernement est très cohérent : nous, enseignants, fonctionnaires, en sommes clairement la cible : musellement, appauvrissement, mise au pas... Ce sont nos métiers, notre syndicalisme, notre vision de la société dont ce gouvernement veut se débarrasser, puisqu'à ses yeux, ils incarnent des poches de résistance au libéralisme tout puissant.

Sachons nous montrer à la hauteur de ce défi, en entrant massivement dans la lutte, qui va être dure, longue, et dont le 5 décembre doit constituer une première étape magistrale.

**Pour nos métiers, les retraites, nos salaires et pensions, notre École, toutes et tous, aux côtés des autres salariés du public et du privé, en grève le 5 décembre !**

Corinne Baffert

## Alerte Mutations : de nouvelles modalités, le SNES-FSU toujours à vos côtés

*La loi n° 2019-828 dite de « transformation de la Fonction publique », promulguée le 6 août 2019, fait voler en éclats une série de dispositions statutaires qui organisaient notamment des garanties collectives.*

Les commissions paritaires ne seront plus compétentes en matière de mouvement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Chaque demandeur de mutation devra, individuellement, décider de contester ou non l'affectation communiquée par l'administration. Les élus ne seront plus destinataires, en amont des décisions de l'administration, des projets de barème puis de mutation. Ils pourront toutefois intervenir sur toutes les situations sur lesquelles ils auront été saisis individuellement.

Ce changement ne sera pas sans conséquences pour les personnels tant les erreurs, au niveau des barèmes comme au niveau du projet de mouvement, étaient nombreuses.

**Plus que jamais, les personnels devront faire appel au SNES et à la FSU pour faire respecter leurs droits.** Dans le nouveau cadre imposé par la loi, le SNES-FSU sera, comme il l'a toujours été, aux côtés des personnels pour les aider et les accompagner dans leur demande de mutation tout au long de la campagne 2020.

Il est d'autant plus important, pour faire en sorte que tous les éléments de votre barème soient pris en compte, de prendre contact avec des représentants du SNES-FSU et de participer à l'une des nombreuses réunions sur les mutations organisées par le SNES-FSU.

Dans tous les cas, en dépit de la volonté gouvernementale de gestion opaque et arbitraire, vous pourrez compter sur le SNES-FSU, la force que lui donnent le nombre de ses représentants et leur expertise pour que vos droits soient respectés.

Une fois les résultats du mouvement connus, tout participant qui ne sera pas satisfait, c'est-à-dire tout candidat qui n'aura pas obtenu son vœu 1, sera fondé à faire appel aux représentants SNES-FSU pour l'aider dans des démarches de recours auprès de l'administration, le recours étant prévu par la loi.

**Il est plus que jamais indispensable de solliciter les représentants SNES-FSU dans le cadre du mouvement, que ce soit lors de la phase inter ou de la phase intra. Nos publications à venir (papier et sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu)) vous indiqueront la marche à suivre, l'administration n'ayant pas encore pris de dispositions en la matière.**

**LA FONCTION PUBLIQUE  
EST NÉE POUR SERVIR,**

**CETTE LOI VA  
LA DÉTRUIRE.**

**DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



## CAEN du 17 septembre 2019 : bilan de la rentrée

Tout va bien en cette rentrée : les élèves de notre académie ont réussi les examens et, malgré une épreuve difficile en maths au DNB, le taux de réussite se maintient. Notre académie est la 2<sup>ème</sup> de France pour la réussite au bac. Les affectations dans le supérieur se sont améliorées. Dans le premier degré, les dédoublements se multiplient, les élèves de grande section, CP et CE1, sont dans des classes limitées à 24 élèves. Tous les élèves à besoin particulier auront une prise en charge. Voici le tableau qui ressort des communications ministérielles et des documents transmis pour ce CAEN.

Sur le terrain, professionnels et parents savent que la réalité est tout autre. La mise en œuvre des priorités académiques se fait à moyens constants ou par une augmentation des heures supplémentaires. Dans le premier degré, les dédoublements se font au détriment du dispositif PDMQDC, sans que les équipes soient consultées, et les effectifs dans les classes « non prioritaires » augmentent. En collège, les effectifs augmentent et les problèmes d'inclusion sont réels. En lycée, la mise en place de la réforme a posé de nombreux problèmes dans les établissements. La charge de travail est énorme pour nos collègues et les élèves se plaignent de l'organisation des établissements avec des classes qui ne se voient que quelques heures par semaine et où interviennent près de 50 enseignants (quand tous sont recrutés !), ce qui pose la question du suivi des élèves qui se retrouve atomisé. Des enseignements ont été fermés en cette rentrée ; des établissements ne respectent pas les horaires légaux pour les LCA. Ajoutons à cela l'absence de beaucoup de manuels dans les lycées. À cette désorganisation s'ajoute le flou sur la mise en œuvre de la réforme du bac avec les épreuves de contrôle continu. Le bilan présenté des choix des enseignements de spécialité montre que la réforme ne résout en rien l'hégémonie de la filière S ; la réforme doit être mise à plat. La FSU demande dans l'immédiat la suppression de la première session de ces épreuves communes, et la transformation de toutes les épreuves de baccalauréat du 3<sup>ème</sup> trimestre de Première en épreuves nationales. La FSU refuse la logique du « teach to test » et réclame une organisation des épreuves qui laisse aux élèves le temps long nécessaire à la maîtrise des enseignements.

La situation des AESH et de la politique d'inclusion est révélatrice des conditions de cette rentrée. Le nouveau cadre de gestion est loin de répondre à l'exigence de reconnaissance de ce métier en devenir et maintient les AESH dans une précarité insupportable. Les difficultés de recrutement en sont la preuve. De plus, la mise en œuvre de ce cadre de gestion est des plus chaotiques. La généralisation des PIAL se fait dans la plus grande opacité, au détriment des AESH qui, loin de voir leur situation d'emploi sécurisée, se trouvent souvent confrontés à une cacophonie administrative.

Les problèmes de signature de contrats sont significatifs des conditions de travail dans les services où le manque de personnels administratifs est criant.

Alors non ! La rentrée n'est pas bonne ! La FSU demande, à tous les niveaux de notre administration, que les personnels soient écoutés et cela passe par une mise à plat de la réforme du lycée et l'abandon de la réforme des instances paritaires. En multipliant les injonctions sur nos métiers - comme par exemple les évaluations dans le primaire -, en faisant fi de notre expertise, en n'ouvrant pas de véritables discussions sur les salaires et en attaquant frontalement les personnels de l'éducation nationale avec la réforme des retraites, ce n'est pas le message qu'envoie notre gouvernement qui continue à mépriser ses agents.

*François Lecoite, délégation FSU au CAEN*

## Accueil des enfants migrant.es : l'heure est à la mobilisation !

Cette rentrée a été particulièrement difficile pour nos élèves migrant.es comme pour les collègues qui les accueillent. Dans le secondaire, les groupes Upe2a (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) sont souvent surchargés. Des élèves en sont sorti·e·s bien trop précocement, et inclu·e·s brutalement en cours classiques sans soutien. Les personnels, souvent précaires, qui en encadraient certain·e·s jusqu'ici tardent encore à être embauché·e·s. En primaire et maternelle, nombre d'élèves non francophones sont aussi privé·e·s d'aide en classe. Les conditions inhumaines imposées aux familles non régularisées aggravent encore leurs difficultés : familles ou jeunes majeur·e·s lycéen·es privé·es d'hébergement et dormant dehors, absence parfois de toute aide sociale, menaces d'expulsions hors du territoire, précarité permanente...

Ces situations dramatiques imposées par le gouvernement pèsent lourdement sur les élèves, leurs familles et aussi les personnel·le·s de l'EN confronté·e·s à des situations insupportables. Il est temps d'imposer le respect du droit à la scolarisation de tou·t·es les enfants, et de nous donner les moyens de faire correctement notre travail. Pour cela, l'intersyndicale « enfants migrant·e·s » de l'Isère (CGT, CNT, FSU, Solidaires, en lien avec le Resf38) prépare une mobilisation et une audience au rectorat courant novembre. Nous avons donc besoin d'ici là de recenser les difficultés rencontrées dans nos classes et les besoins des collègues. Enseignant·e·s d'Upe2a, enseignant.es confronté·e·s dans vos classes à ces situations, faites-nous remonter vos témoignages, questions et exigences !

*Thibaut Michoux*

# Rentrée dans les lycées : Que du bonheur professionnel pour les personnels !

« La réussite des élèves passe par le bonheur professionnel des personnels » JM Blanquer, conférence de presse de rentrée du 27 août 2019.

## Violence institutionnelle

Les réponses à notre enquête sont sans appel : 93 % indiquent vivre cette rentrée dans l'anxiété.

Manuels manquants, programmes insuffisamment appropriés, cours préparés en hâte, horizon sur les activités réduit à quelques semaines, aucune information sur les épreuves communes de contrôle continu censées se dérouler dans à peine trois mois... comment en aurait-il pu être autrement ?

Les réunions parents – professeurs des classes de 1<sup>ère</sup> de ce mois de septembre ont ainsi été des plus étranges : des parents inquiets face à des professeurs sans réponse.

La fatigue accroît le phénomène : des cours à préparer en même temps en 2<sup>nde</sup>, en 1<sup>ère</sup>, en 1<sup>ère</sup> STMG/STI2D, en spécialité, en option... une classe supplémentaire, conséquence directe et prévisible des horaires par discipline en baisse combinée à l'imposition de la deuxième heure supplémentaire, des effectifs d'élèves qui restent très chargés... Une situation à risque pour notre santé.

## Ils l'ont fait !

La réforme du lycée s'est donc mise en place cette année, avec pour la majorité des établissements une organisation des enseignements de spécialités en barrette, sans contraindre les élèves à des « menus » ou parcours, c'est à dire des combinaisons d'enseignement de spécialité.

Nombreux ont été nos chefs en cette rentrée à s'enorgueillir du nombre de « menus » mis en place, d'avoir respecté « l'esprit » de la réforme.

## Ils l'ont fait, mais à quel prix ?

Grandes amplitudes horaires, emplois du temps parsemés de trous, des cours le mercredi après-midi, sur les plages midi-deux, des cours de sciences en salle de classe banale, à 35, option fermée ou refusée aux élèves... Beaucoup a été sacrifié pour permettre la mise en place de cette réforme en première, et notamment sur les autres niveaux de seconde et de terminale, moins mis en avant médiatiquement...

Explosé le groupe classe, les élèves ne sont désormais ensemble que pour le tronc commun, soient seulement quelques heures par semaine, et ne se reconnaissent plus. La vie de classe est réduite à sa portion congrue. Elir les délégués ? Délégués de qui ?

Même problème pour le professeur principal, dont la charge revient presque obligatoirement aux collègues de français et d'histoire-géographie, quasiment les seuls à voir les élèves en classe entière. Il y a bien nos collègues de sciences, mais à raison de 2h par quinzaine...

Les équipes pédagogiques rassemblent 30 à 50 professeurs (car cela aurait été sans doute trop simple que les élèves d'une même classe suivent un enseignement de spécialité avec le même professeur) et cela interroge vraiment sur les conseils de classe à venir : va-t-on les voir réduits au noyau du tronc commun, ou ressembler à des assemblées générales ?

Le risque est réel que tous ces dispositifs de vie de classe et de suivi d'élève soient remis en cause très rapidement. Cette réforme n'a pas encore révélée toutes ses conséquences.

## La fin du bac national

Dans quelques semaines devraient commencer les E3C et notre enquête révèle qu'en ce début octobre les collègues n'ont encore eu aucune information concrète quant à leur organisation. Du grand n'importe quoi !

Organisées localement, ces nouvelles épreuves pourront avoir des modalités de mise en œuvre aussi variées qu'il existe d'établissements. À ce jour, les remontées témoignent d'une situation d'impréparation totale. Quel calendrier et quelles modalités pour les commissions académiques d'harmonisation ? Quelles modalités de choix des sujets dans la banque nationale ? Pour les corrections dématérialisées ? quelle indemnisation pour les correcteurs ? Nous n'avons aucune réponse à ces questions. Mettre en place ces épreuves communes semble donc non seulement impossible mais déraisonnable.

Dans l'immédiat, le SNES-FSU demande la suppression de la première session de ces épreuves communes, et la transformation de toutes les épreuves de baccalauréat du 3<sup>ème</sup> trimestre de Première en épreuves nationales.

# Réforme de l'orientation : tous concernés !

Un rapport sur la refonte de l'orientation a été rendu public fin juin. Le ministre rendra ses arbitrages début novembre. Ce texte aura des conséquences graves sur le service public d'orientation, sur les PsyÉN et DCIO, mais aussi sur le travail des enseignants et des CPE.

Les préconisations du rapport consistent en :

## Une fermeture massive des CIO et une affectation des PsyÉN en établissement

Elle est justifiée dans le rapport par un prétendu rapprochement des PsyÉN des élèves et des équipes, en les nommant sur des « antennes de CIO » dans des lycées dits « têtes de réseau ». Un CIO par département serait conservé comme le prévoit le code de l'éducation.

Cette préconisation n'apportera aucune disponibilité supplémentaire des PsyÉN puisque les effectifs à charge seront inchangés. Le rapport n'évoque jamais l'augmentation nécessaire des recrutements.

Cela impliquerait la fermeture des 2/3 des CIO et la dispersion des directeurs de CIO sur des missions plus ou moins floues, au gré des situations locales.

Les PsyÉN seraient placés désormais sous l'autorité fonctionnelle des proviseurs de lycées et transformés en « ingénieurs en orientation ». Ils seraient ainsi chargés de la mise en musique des plans d'actions pour l'orientation, élaborés directement par les recteurs et les Régions. Toute l'expertise, l'expérience et la qualification des PsyÉN et des DCIO seraient ici délibérément ignorées.

## La création d'une certification en orientation pour les enseignants et d'une habilitation pour les CPE



Le ministère attend des profs qu'ils assurent de nouvelles missions qui dépassent largement le rôle statutaire du PP. Ces nouvelles missions demandent un travail considérable, des qualifications que n'ont pas les enseignants. Il s'agit de « la coordination pour chaque élève de l'information et de la préparation progressive du choix d'orientation », de « la contribution à la mise en œuvre des procédures », du « rôle d'interface avec les autorités académiques et régionales et les partenaires professionnels. » (extrait du Rapport).

Ces nouvelles missions demanderont aux enseignants un travail considérable, une formation et un positionnement qu'ils n'ont pas. Elles les mettront en difficulté face aux élèves et aux familles car il leur faudrait connaître l'ensemble des formations, les procédures, l'évolution des métiers et pouvoir conseiller l'élève, ce qui reviendrait à les rendre juge et partie dans l'élaboration du projet de l'élève, au risque d'endosser une responsabilité qui n'est pas la leur.

*Depuis le début de la mobilisation, l'ensemble du personnel rejette ce projet de réforme. Il a répondu présent lors de la journée nationale d'action du 15 octobre dernier.*

*Le combat continue !*

Le ministère ne précise pas dans quelles conditions se ferait ce travail : décharge de service, simple IMP ?

**Enseignants, CPE, PsyÉN doivent se retrouver ensemble pour faire valoir une autre conception de l'orientation, défendre nos métiers et leur nécessaire complémentarité. Exigeons le maintien des CIO et du service public d'orientation de l'EN qui garantit aux élèves, aux familles un véritable accompagnement dans leurs projets.**

*Frédérique Pénavaire*

Les dates de candidatures ou de commissions sont issues d'un calendrier prévisionnel et peuvent évoluer en cours d'année.

Les circulaires académiques sont normalement affichées dans vos établissements, mais n'hésitez pas à les demander à votre secrétariat en cas de doute.

Les circulaires sont dès leur parution mise en ligne sur notre site académique :

<https://grenoble.snes.edu>, ainsi que les éléments d'analyse.

Les fiches syndicales de suivi individuel concernent la plupart de ces opérations de gestion. Elles sont disponibles dans les suppléments de l'US (carrières, mutations), sur le site national : [www.snes.edu](http://www.snes.edu) ou à la permanence du SNES-FSU.

C'est un outil important dans le travail et la préparation des commissions par vos élus. Elles nous permettent de corriger de nombreuses erreurs et d'assurer le suivi et la défense de vos dossiers. Elles vous assurent de recevoir un courrier vous informant au plus tôt des résultats de la commission.

**Ne les oubliez pas !**

## Calendrier prévisionnel

<b>Septembre Octobre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Demandes de supplément familial, de prise en charge des abonnements de transports en commun, SNCF, de prestations d'action sociale ;</li><li>● Inscriptions individuelles au Plan Académique de Formation (PAF) ;</li><li>● Vérification et signature des ventilations de service (VS).</li></ul>
<b>Novembre Décembre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Mutations inter-académiques (y compris postes spécifiques nationaux) : saisie des demandes, puis dépôt des dossiers avec les pièces justificatives ;</li><li>● Renvoyer les FICHES SYNDICALES de suivi au SNES-FSU pour toutes ces opérations ;</li><li>● Demande de temps partiel pour l'année 2020/2021 ;</li><li>● Demande de congé formation pour l'année 2020/2021 ;</li><li>● Demande de poste adapté pour l'année 2020/2021.</li></ul>
<b>Janvier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Affichage des barèmes des mutations inter sur SIAM ;</li></ul> <p><b>Il faut absolument envoyer pour vérification votre dossier au SNES-FSU</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Candidature d'accès aux corps des certifiés et CPE ;</li><li>● Candidature d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude ;</li><li>● Constitution du dossier pour l'avancement de grade des PEGC ;</li><li>● CAPA d'appel des Rendez-vous de carrière ;</li><li>● CAPN d'appel des Rendez-vous de carrière pour les agrégés.</li></ul>
<b>Février</b>	
<b>Mars</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● GT congé formation ;</li><li>● Résultat des mutations inter-académiques ;</li><li>● Saisie des demandes de mutation intra-académique, y compris sur postes spécifiques académiques ;</li><li>● GT postes adaptés ;</li><li>● CAPA listes d'aptitude ;</li><li>● CAPA d'accès à la hors-classe des Psy EN ;</li><li>● CAPA d'appel de refus de temps partiel.</li></ul>

# Réforme des retraites : la vérité face à leurs contre-vérités

*Le rapport Delevoye rendu le 18 juillet présente un projet de réforme des retraites à points. Il affirme qu'il mettra fin à un « système qui reste aujourd'hui injuste, complexe, illisible, et inadapté aux défis de demain » en garantissant plus d'équité et de solidarité. Derrière ce discours de progrès se cachent de lourdes menaces pour les retraites de toutes et tous. Aux contre-vérités assénées par nos gouvernants, il est impératif d'opposer l'état des lieux sur quelques points essentiels.*

## Le niveau des pensions va baisser !

Au détour de son dossier de presse, Jean-Paul Delevoye nous confirme une information essentielle : avec sa réforme, les pensions vont chuter. Pourquoi ? Parce qu'il va mettre en place une « règle d'or » avec un blocage des ressources du système de retraites à son niveau actuel, environ 14 % du PIB. Le hic, c'est que 150 000 personnes supplémentaires touchent une pension chaque année et que le nombre de retraité·e·s va augmenter de plus d'un tiers d'ici à 2050. Si les recettes du système sont bloquées, le niveau des pensions va donc être ajusté à la baisse.

**Conséquence : une baisse universelle des pensions pour tous, celle à venir des actifs d'aujourd'hui comme celle des actuels retraités.**

## Avec le système à points, c'est la loterie généralisée... des perdants

Le système à points de Macron, c'est simple comme un slogan publicitaire : « 1 € cotisé = les mêmes droits ». Clair et transparent, n'est-ce pas ? Il manque juste une information : à combien s'élèveront ces fameux droits ?

**On passe d'un système à « prestations définies » (garantie légale d'un taux de remplacement du salaire ou du traitement) à un système à « cotisations définies » : on sait ce que l'on verse mais on ne sait pas ce que l'on va toucher 40 ans plus tard.**

La valeur des points (« valeur de service du point ») sera fixée uniquement au moment du départ en retraite, en fonction de la situation économique et démographique. Alors qu'avec les règles actuelles la pension médiane pour une carrière complète représente 74,7 % du salaire de fin de carrière des femmes et 74,9 % de celui des hommes (Source DRESS, les Retraites et les retraités, édition 2018), demain ce sera la loterie avec des perdants-perdants. **On connaîtrait en permanence le nombre de points cumulés, sans savoir le montant de pension auquel ils donnent droit... Magnifique escroquerie !**

Et la valeur du point ne sera même pas la même pour toutes et tous, puisque cela dépendra de l'âge auquel on prendra sa retraite et du contexte économique. 1€ cotisé n'assurera donc même pas les mêmes droits à toutes et tous et le salarié n'aura aucune garantie sur le niveau de sa retraite.



Réforme  
des retraites  
Quels enjeux ?

## L'âge de départ en retraite va reculer, reculer, reculer...

Alors qu'aujourd'hui, l'âge légal de départ en retraite est de 62 ans (après les reculs liés aux réformes régressives qui se sont succédé) et l'âge effectif en moyenne de 62,4 ans, Delevoye (après s'être déclaré opposé à cette mesure) **nous annonce la mise en place d'un « âge d'équilibre » ou « âge du taux plein » à 64 ans**. En dessous de cet âge, le montant de la pension serait amputé de 5 % par année manquante et ce pendant toute la durée de la retraite.

« L'âge d'équilibre » serait amené à évoluer en fonction de l'espérance de vie (par ailleurs très inégalitaire entre catégories socio-professionnelles). Il serait de 65 ans à partir de la génération 1975 (en 2037), voire de 66 ans, à partir de la génération 1987 (en 2049). S'il passe à 65 ans, la décote appliquée à 62 ans serait ainsi de 15%. **On mesure combien le maintien de l'âge légal à 62 ans est une entourloupe dans leur projet. Cet âge devient fictif.**

D'autant plus que Delevoye oublie de rappeler que plus d'un travailleur sur deux n'est déjà plus en emploi dans le privé à 60 ans. Qu'est-il prévu pour inciter ou contraindre les entreprises à maintenir leurs salariés en activité jusqu'à un âge socialement déterminé ?

**Travailler plus longtemps, ce serait donc pour celles et ceux qui le pourront.** Pour les autres, ce sera pré-retraite, chômage, invalidité, minima sociaux ou minimum vieillesse... Nouvel oubli au passage : l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé, ce n'est pas pareil. En France, l'espérance de vie en bonne santé stagne à 63,4 ans en moyenne depuis 10 ans.

**Conséquence : avec la réforme Delevoye, la retraite ce sera seulement quand on ne pourra plus en profiter ! Vive le progrès social !!!**

Précisons que cette histoire d'âge d'équilibre est le chiffon rouge que le gouvernement agite aujourd'hui afin d'annoncer demain une concession à son alliée, la CFDT, favorable à une retraite universelle par points.

En effet, pas besoin d'un âge pivot pour équilibrer à financement constant les comptes du système. **Il suffit de réduire la valeur de service du point**, en fonction des aléas de l'économie (hausse du chômage, récession,...) et de l'accroissement du nombre de retraités. **C'est ce qu'ont déjà fait les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco. Résultat : une baisse du taux de remplacement** (rapport en % entre le montant de la retraite et celui du revenu d'activité) **de 30 % entre 1990 et 2009.**

## L'allongement de la durée de cotisation n'est pas abandonné

Les prévisions du Conseil d'Orientation des Retraites avancent qu'en 2025, le système accuserait un déficit de 0,4 % du PIB. Refusant par principe d'augmenter les recettes, **le gouvernement avait prévu d'imposer 43 annuités de cotisation pour une retraite à taux plein à toutes les personnes nées à partir de 1963 (au lieu de 1973)**. Pour cela, il suffit d'un allongement plus rapide des durées d'assurance nécessaires que celui qui monte en charge actuellement selon l'année de naissance.

Face au tollé, il a annoncé y renoncer pour cet automne dans le PLFSS 2019 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) **mais la rengaine de ramener le système à l'équilibre à l'horizon 2025 » est chantée sur tous les tons** (Delevoye, Buzyn, Darmanin et Edouard Philippe et Macron et ... la majorité des médias). Le dossier de presse de Delevoye confirme aussi que ces mesures seront à l'ordre du jour au printemps 2020. **Et le président de la République a dit sa préférence pour un allongement de la durée de cotisations, plus juste pour ceux qui ont commencé à travailler tôt...** Appel du pied aux syndicats réformistes, CFDT en tête et UNSA, qui viennent d'être reçues à l'Élysée... seules organisations invitées !!!

## Vers un déclassement généralisé

**Avec ce régime à points, le montant de la retraite ne sera plus calculé sur la base des 6 derniers mois dans la Fonction publique ou des 25 meilleures années dans le privé, mais en prenant en compte toutes les années de la carrière.**

Conséquence : plus votre salaire de fin de carrière est éloigné de celui du début de carrière, plus vous serez pénalisé-e. Il y aurait un décrochage important entre le salaire de fin de carrière et le montant de la pension. **Ainsi, le futur système de retraite ne permettrait plus de maintenir votre niveau de vie entre activité et retraite** (idée de parité de pouvoir d'achat entre actifs et retraités assuré par le système actuel de retraite malgré des régressions depuis 1995, **assurant socialement l'un des plus hauts niveaux de redistribution au monde**). Aujourd'hui, seulement 6% des retraités français vivent en dessous du niveau de pauvreté.

Les exemples cités par Delevoye dans son dossier le confirment : Marine devra attendre 66 ans pour avoir une pension représentant 72 % de son dernier salaire... Et encore faudra-t-il qu'elle ait encore un emploi. Rappelons que seuls 30 % des salarié-e-s de 62 à 64 ans sont toujours au travail !!!

Nombre d'années de carrière	Calcul actuel (code des pensions)		Calcul système par points		Perte de revenus mensuels pour l'enseignant retraité
	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement	
<b>40 ans</b>	2 281,49 €	53,91 %	1 755,92 €	41,49 %	<b>525 € (- 23 %)</b>
<b>38 ans</b>	1 912,43 €	45,19 %	1 638,11 €	38,71 %	<b>274 € (- 14,5 %)</b>



## Les fonctionnaires pénalisés

**La suppression du code des pensions des fonctionnaires est le deuxième axe de la casse du statut de la Fonction publique après la loi de transformation de la FP votée en juillet au Parlement.**

Le montant de la pension serait désormais calculé sur l'ensemble de la carrière et plus sur les 6 derniers mois dans la Fonction publique. En « contrepartie », les primes seraient intégrées à ce calcul. Sauf que leur distribution est très inégalitaire entre les fonctionnaires (de 4 % à près de 45 %). **Les enseignant·e·s, (qui sont à plus de 70 % des femmes), ont une rémunération très faible par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE et n'ont quasiment pas de prime, la réforme leur serait donc terriblement défavorable.** Un enseignant dont les primes représentent 5% du salaire indiciaire verrait son taux de remplacement brut passer de 71,5 % à 52,6 %, soit une perte de l'ordre de 26 % de sa retraite.

Pour faire passer sa réforme, le gouvernement annonce « des mesures d'accompagnement » dans la fonction publique sans plus de détails ... En perspective, l'augmentation des primes déjà prévue pour l'encadrement dans la réforme de la fonction publique. Dans l'Education nationale, le ministre Blanquer prétend ouvrir des négociations avec les organisations syndicales. Un levier pour individualiser les rémunérations (au mérite !!!) et ainsi aggraver le new management qui sévit déjà.

Dans la fonction publique, le gel de la valeur du point d'indice continue de tirer le pouvoir d'achat des fonctionnaires vers le bas. **Le SNES-FSU fait d'une véritable revalorisation des traitements et des carrières une priorité, à l'opposé de toute compensation articulée à un système de retraite visant à la baisse des pensions.**

### La fin des régimes spéciaux et des départs anticipés

Au cœur de la stratégie de campagne de Delevoye : **mettre en avant la suppression des régimes spéciaux pour démontrer qu'enfin il sera mis fin à des privilèges insupportables.**

Les régimes spéciaux ont été construits pour prendre en compte les spécificités des professions et des statuts (à la SNCF, la RATP, EDF...). Macron ne veut plus de statuts protecteurs ni de droits acquis. **Donc l'alignement des droits au nom de l'équité se ferait systématiquement vers le bas.**

Le code des pensions détermine des emplois en services dits « actifs » en raison de l'exposition des agents « à un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles » dans leurs missions. Ces fonctionnaires ont droit à partir avant l'âge normal (généralement, depuis 2011, à partir de 57 ans, plus rarement à partir de 52 ans). **Les catégories actives seraient supprimées.** Des dispositifs de départ anticipé seraient envisagés pour les policiers, les surveillants de l'administration pénitentiaire, les douaniers, les sapeurs-pompiers et les militaires. **Pour toutes les autres catégories (égoutier, fossoyeur, éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse, certains personnels paramédicaux ...) à la place, un hypothétique compte pénibilité serait mis en place (sur le modèle du privé où c'est un marché de dupes).**

Ex : En 2016, dans la Fonction publique hospitalière, 49 % des fonctionnaires occupent un emploi relevant de la catégorie active. Les femmes y sont plus nombreuses, **avec 8 femmes sur 10 en catégorie C comme les aides-soignantes.** Au menu, un départ au mieux à partir à 60 ans et encore, en remplissant de nombreux critères très exigeants. Où sont les progrès tant vantés dans le projet ???!!!

### Compensation de certaines périodes, droits familiaux... la grande incertitude

« 1 € cotisé ouvre les mêmes droits », derrière ce slogan simpliste se cache une autre conséquence : **les périodes d'inactivité subie, chômage, maternité ou maladie ne généreront plus de droits.** Delevoye veut rassurer : ils donneront toujours droit à l'attribution de points, mais ces points, comment seront-ils financés ? par les cotisations ou par l'impôt ?

Delevoye dit que ces périodes donneront droit à des points, mais il ne dit pas combien.

**Delevoye affirme que sa réforme sera favorable aux femmes car la majoration de 10 % des pensions actuellement accordée au 3<sup>e</sup> enfant sera remplacée par une majoration de 5 % au 1<sup>er</sup> enfant.** Mais la majoration sera donnée à l'un des deux parents au lieu de bénéficier aux deux. De plus, il faudrait d'abord que le gouvernement publie les études d'impact pour permettre de mesurer les conséquences de l'ensemble des mesures sur les femmes et les hommes.

**Mais surtout, même si on ne regarde que les droits familiaux, il y a un disparu, et de taille : les Majorations de Durée d'Assurance pour enfants (ou MDA) qui permettent aux femmes de gagner deux annuités de cotisation par enfant dans le privé.** Le rapport Delevoye n'en dit pas un mot ! C'était pourtant un dispositif déterminant pour permettre aux femmes de compenser dans leur carrière les périodes de réduction ou d'interruption d'activité liées aux enfants. Une femme ayant eu trois enfants et ayant commencé à cotiser à 20 ans peut aujourd'hui partir à taux plein à 62 ans si elle a interrompu sa carrière pendant moins de 6 ans ; après la réforme elle devrait attendre 64 ans. Un départ à 62 ans lui coûterait 14,3% de sa pension.

Que dire de la grande avancée du minimum contributif (MICO) au régime général ou du minimum garanti dans la FP qui atteindra désormais 85 % du SMIC net contre 81 % actuellement ? **Delevoye oublie de préciser que la condition pour en bénéficier serait d'avoir validé une carrière complète, et donc 43 annuités (pour la génération 1973), pour l'instant ... et qu'il faudrait attendre 64 ans pour y prétendre !!!**

**Conséquence : Nombre de salarié·e·s et notamment de femmes, seraient donc au minimum vieillesse, revenu minimal pour les personnes âgées de plus de 65 ans qui ont peu ou pas cotisé.**

## Les salarié·e·s les plus solvables se tourneront vers la capitalisation

Le gouvernement ne s'en cache pas. Pour maintenir leur niveau de vie, celles et ceux qui en ont les moyens seront renvoyés vers l'épargne retraite et la capitalisation, sans aucune garantie comme l'a montré la crise de 2008 avec l'effondrement de nombreux fonds de pension.

L'objectif ? **Dégager un nouveau marché pour les assureurs privés et les banquiers et créer, comme le souhaite Emmanuel Macron, des « fonds de pension » à la française.**

Le pouvoir veut favoriser une logique individualiste et financière.

## À L'avenir, même plus besoin de réforme pour baisser les retraites

Le meilleur pour la fin. Avec sa « gouvernance innovante », la réforme Delevoye-Macron se présente comme la dernière réforme des retraites qui met fin aux régressions et aux remises en cause périodiques des droits ?

Comment ? **En mettant en place un système de pilotage automatique qui permettra, au nom du maintien de l'équilibre budgétaire, de baisser le montant des pensions ou/et de retarder l'âge de départ en retraite, en fonction de l'évolution de l'espérance de vie, de l'allongement de la durée passée en retraite et des aléas économiques.**

Ces règles d'ajustement technique interdiraient de revoir les ressources à la hausse.

**Ainsi, le projet présidentiel d'un système universel de retraites par points soustrait du débat public cette question du niveau de vie des retraités et de la part de la richesse nationale consacrée à cet âge de la vie.** Plus de délibération politique et plus de moyens d'intervenir. Macron et ses acolytes savent qu'une mobilisation forte peut emporter un gouvernement ou un Président, comme l'a été Juppé après 1995 ou Sarkozy après la réforme de 2010.

## Conclusion : l'augmentation des ressources, grande absente !

La baisse des pensions est d'abord une baisse de la rémunération du travail, car la retraite est un salaire, continué dans le public, différé dans le privé.

**Tout au long du rapport Delevoye et des interventions du pouvoir actuel, il y a une possibilité qui n'est jamais abordée : l'augmentation des ressources dévolues à notre système de retraites.** C'est pourtant ce qui permettrait d'éviter de déclasser et paupériser tous les retraité·e·s actuel·le·s et futur·e·s.

Et c'est aussi simple que supportable. Les moyens financiers existent dans un pays qui est champion d'Europe du versement de dividendes avec 51 milliards distribués sur le premier trimestre par les sociétés du CAC40 !

**Non seulement on pourrait maintenir le niveau actuel des pensions mais on pourrait l'améliorer.** Il suffirait de supprimer les exonérations de cotisations patronales qui ne créent pas d'emploi et tirent les salaires vers le bas, de réformer l'assiette des cotisations patronales en modulant le taux de cotisation en fonction de la politique d'emploi des entreprises, de mettre en place une véritable politique de l'emploi, d'indexer les pensions sur l'évolution des salaires et non sur les prix. Or sur ce point le projet affirme : « Dans le système universel, il est proposé que la règle d'indexation des retraites reste celle prévue actuellement, c'est-à-dire l'inflation ».

**Il y a des financements possibles pour garantir le départ à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète.** Nous avons au SNES et à la FSU des propositions pour améliorer notre système actuel de retraites qui est loin d'être parfait avec l'aménagement des fins de carrière, avec la prise en compte des périodes de formation, en gagnant une véritable égalité professionnelle Femmes/Hommes.

L'urgence est de combattre le projet de retraites par points en menant la campagne d'opinion et de sensibilisation des personnels, en organisant des Heures d'information syndicale sur le sujet, avec l'aide de militants des S2 et du S3, en participant aux manifestations, grèves et qui ne manqueront pas dans les semaines et les mois qui viennent. Macron et son équipe veulent prendre le temps soi-disant de la concertation... Profitons-en pour expliquer les enjeux en direction aussi de l'opinion publique, pour agir et pour faire monter le rapport de forces car **ce projet de réforme des retraites est un vrai projet de société dont nous ne voulons pas.**



**ENGAGÉ·ES  
AU QUOTIDIEN**

# Retraites par points : attention danger !

*Dossier réalisé par Marie-Laurence Moros*

**Pour compléter :**

Les analyses et outils pour mobiliser sur les sites du SNES et de la FSU : [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr) & [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

Les analyses sur le site de la section académique de Grenoble : <https://grenoble.snes.edu>

## Le secteur emploi du SNES-FSU Grenoble

### Mutations

Cyril Borel, Anne Dortel,  
Cécile Sanchez

### Certifiés

François Lecoindre

### Agrégés

Nicolas Ripert

### CPE

Fanny Valla  
PSY ÉN

Frédérique Penavaire

### PEGC

Brigitte Bouttaz

### Contractuels - AED - AESH

Gabriel Emery, Camille Vittoz

### TZR

Cyril Borel, Camille Vittoz

### Santé - Dossiers médicaux

Anne Dortel

### Retraités

Claudette Combe, Joëlle Guillaume,  
Marie-Laurence Moros

### Stagiaires

Cécile Sanchez, François Lecoindre

... et les élu·e·s du SNES-FSU de  
l'académie en CAPA, CAPN et CCP.

<b>Avril</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● CAPA agrégés d'accès à la hors-classe <b>en attente de confirmation</b> ;</li><li>● Renvoyer les fiches syndicales de suivi au SNES- FSU pour les mutations intra.</li></ul>
<b>Mai</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Affichage des barèmes intra sur SIAM ;</li><li><b>Il faut absolument envoyer pour vérification votre dossier au SNES-FSU</b></li><li>● CAPA hors-classe des certifiés <b>en attente de confirmation</b> ;</li><li>● CAPA accès à la classe exceptionnelle des agrégés</li></ul>
<b>Juin</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Demande de temps partiel pour les entrants du mouvement inter ;</li><li>● Demande de révision d'affectation ;</li><li>● Vœux d'affectation pour les TZR (phase d'ajustement) ;</li><li>● CAPA hors-classe des CPE <b>en attente de confirmation</b> .</li></ul>
<b>Juillet Août</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● CAPA accès à la classe exceptionnelle et échelon spécial</li><li>● Affectation nationale puis académique des stagiaires ;</li><li>● Affectation des TZR, des MA et des contractuels.</li></ul>

## Permanences du lundi au vendredi de 13h à 16h

### Permanences spécialisées les après-midis

- CPE : mardi ;
- Stagiaires : mardi, jeudi  
et le mardi midi sur les sites de l'INSPÉ ;
- TZR : mardi ;
- retraités : mercredi (sur rdv) ;
- non-titulaires : mardi, vendredi ;
- AED-AVS-AESH : lundi, vendredi ;
- Santé - dossiers médicaux : mardi.

SNES-FSU Grenoble

6, avenue Marie Reynoard  
38100 Grenoble

Tél. : 04.76.62.83.30

Mél : [s3gre@snes.edu](mailto:s3gre@snes.edu)

Site internet : [grenoble.snes.edu](http://grenoble.snes.edu)

<https://www.facebook.com/SNESFSUGrenoble/>

## Grille d'évaluation

Dans la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation, l'ancien gouvernement avait souhaité instaurer le principe d'une évaluation des enseignants par compétences.

### Compétences à évaluer par l'IPR

Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.

Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves.

Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

### Compétences à évaluer par l'IPR et le chef d'établissement

Coopérer au sein d'une équipe.

Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'établissement.

Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages.

### Compétences à évaluer par l'IPR et le chef d'établissement

Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques  
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.

S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

# Rendez-vous de carrière : de qui se moque-t-on ?

*Nouvelle modalité d'évaluation dans le cadre du PPCR, le rendez-vous de carrière devait mettre fin à une évaluation-sanction où des IPR jugeaient du travail de plusieurs années sur une seule séance et où certains chefs d'établissement utilisaient la notation administrative comme pouvoir de sanction. Deux ans après leur mise en place, les bilans montrent que les pratiques de certains évaluateurs perdurent...*

Même si le SNES-FSU a obtenu que la carrière se fasse à un rythme beaucoup plus rapide et que le « mérite » ne permette que trois avancements plus rapides jusqu'à la hors-classe, nombreux sont celles et ceux qui ont reçu comme un coup de poignard leur avis final d'évaluation en septembre. Incohérences entre les positionnements par les IPR et les chefs d'établissement en juillet (voir ci-contre la grille des compétences), incompréhensions sur les avis portés par les IPR et les chefs d'établissement... Finalement, tout ce que l'on nous apprend sur la docimologie et l'évaluation bienveillante par compétences se retrouvent dans les rendez-vous de carrière.

## Communiquer les attendus pour chaque compétence

Qui n'a pas entendu cela justement lors d'une discussion avec ses IPR ? Reste que pour les compétences des enseignants et CPE, nous attendons toujours. Lors de la première CAPA d'appel d'évaluation le 12 mars dernier, les IPR et le DRH se sont engagés à nous les communiquer et rien n'a été fait. Seule certitude pour les IPR, les Excellents doivent bénéficier d'une accélération (ce qui est faux et plus complexe).

## Attention à la constante macabre

Nous touchons là à la deuxième leçon : 30 % peuvent avoir une accélération d'échelon, donc il faut 30 % d'excellents. Voilà l'impression qui découle des nombreuses évaluations que vous nous avez communiquées. Une fois que le choix a été fait, inutile de s'attarder sur les 70 %. À lire de nombreuses évaluations, nous avons la désagréable impression que beaucoup de collègues se sont retrouvé-e-s avec un avis Satisfaisant par défaut, avec des évaluations supérieures à toutes les compétences.

## Recours gracieux, le rectorat a fait une première vague de réponses

Résultat, beaucoup d'entre vous ont légitimement fait appel de leur évaluation et, contrairement à l'année dernière, le rectorat a revu positivement des situations (les erreurs étaient-elles si nombreuses et grossières ?). L'absence de réponse pour d'autres ne signifient pas que l'évaluation ne sera pas revue. **Au contraire, la multiplication des recours montre l'incohérence des avis et nous voyons déjà que des grilles d'évaluation identiques ne conduisent pas au même avis final.**

## Saisir la CAPA : attention au calendrier

Si la rectrice ou le ministre refuse de revoir l'appréciation ou ne répond pas dans les 30 jours après réception de la contestation, vous devez faire appel de la décision en CAPA (pour les certifié-es, les CPE, les Psy-EN) ou en CAPN (pour les agrégé-es, les collègues géré-es par la « 29<sup>e</sup> base ») dans un nouveau délai de 30 jours.

*Par exemple, vous avez eu connaissance de votre avis final le 17 septembre et vous avez fait un recours gracieux le 8 octobre, le rectorat a jusqu'au 8 novembre pour vous répondre (si absence de réponse, c'est un refus). Vous devez saisir la CAPA avant le 8 décembre.*

Contactez le SNES-FSU pour être suivi et conseillé.

François Lecointe

# Le SNES-FSU de Grenoble déménage

La section académique du SNES-FSU quitte Saint Martin d'Hères pour le **6 avenue Marie Reynoard à Grenoble.**

Au début, c'est l'histoire banale de la désertification médicale qui touche les quartiers « prioritaires » des villes comme les campagnes. Le quartier Renaudie où le SNES-FSU est installé n'échappe pas à cette crise et le SNES académique commence à se retrouver seul dans des locaux occupés depuis plus de 30 ans. La mairie décide d'implanter le Pôle santé de Saint Martin d'Hères dans le bâtiment du 16 avenue du 8 Mai 45 et nous propose de racheter nos locaux.

Il faut alors faire les comptes entre l'offre de rachat et les nécessaires travaux de réfection de nos locaux. Notre trésorière prend alors le taureau par les cornes et, au final, la décision est prise de déménager dans des locaux bien plus neufs, adaptés aux nouveaux besoins et même plus économiques au niveau des charges !

Bref, l'été et le mois de septembre ont été ceux tout de même de travaux pour aménager les nouveaux locaux et la préparation d'un déménagement de décennies d'activité syndicale, le tri de m<sup>3</sup> d'archives tout en respectant la réglementation sur la protection des données... une quadruple journée pour Aline et Marc.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir dans nos nouveaux locaux, très accessibles, au 6 avenue Marie Reynoard à Grenoble, au rez de chaussée, tram A, arrêt La Bruyère, à partir du lundi 4 novembre.



Internet fonctionne, toujours la même adresse (s3gre@sn.es.edu). Pour le téléphone, nous allons devoir patienter (vive la privatisation du service public!) peut-être un mois... Dans l'attente, nous vous proposons deux numéros temporaires de portable, en dépannage pour une durée que nous souhaitons la plus courte possible et bien sûr de **privilegier le mél** : 07 83 18 64 38 ou 06 81 82 73 25.

**Passez nous rencontrer, ce sont vos locaux ! Désormais un seul rdv, le 6 !!**

*Corinne Baffert et François Lecoïnte*

## Tchao les filles !!

Beaucoup de changements pour ce début d'année : Jacques et Bernard ont fait valoir leurs droits à pension, et on est tous un peu jaloux (voir notre bulletin de juillet) ; votre section académique a déménagé...

C'en était trop pour notre secrétaire Laure, demoiselle énergique : quitte à tout changer, elle a décidé qu'elle devait être du mouvement et s'en est allé muter au S3 de Montpellier (les p'tits veinards) ! Ah, la mer... le soleil !! Nous tenons à saluer ici notre collaboratrice depuis 1998, si précieuse et efficace... au caractère bien trempé, mais n'est-ce pas là la qualité première du militant ? Parce que oui, Laure nous a fait le plaisir d'avoir toujours l'œil militant ; la voix du téléphone, c'était elle. C'est maintenant Cécile, sa collègue depuis quelques années déjà, qui vous répondra !

Et pour les trop nostalgiques, faites comme notre camarade Christine de Saint Joanis, responsable du S2 74, la véritable dame de Haute Savoie, mutez à Montpellier ! Nous la remercions infiniment pour son engagement sans limite au sein de notre équipe.

Bref, vous l'aurez compris, la roue tourne, mais votre, notre SNES est debout, dans la FSU, plein d'énergie, pour écrire une nouvelle page !

*Corinne Baffert*

## **Rentrée 2019 : sabotage et déminage en même temps**

Après la crise des Gilets Jaunes, le Gouvernement tente une entreprise de séduction en direction de l'opinion. Mais si la posture change, la politique de sabotage des acquis sociaux reste brutale et inégalitaire. Il faut donner l'illusion que « tout change pour que rien ne change ».

### **Éducation : le chantier permanent**

Le Ministre passe son temps à communiquer sur «la rentrée réussie», «le bien-être professionnel», dans le but de masquer la réalité des conditions de rentrée dans l'Éducation. Sur le terrain, on voit surtout les dégâts de sa politique illustrée de façon emblématique par le fiasco concernant les AESH et le grand bazar de la réforme des lycées. La loi Blanquer, votée cet été, noircit encore le tableau. Cependant, le suicide de Christine Renon vient de faire tomber les masques.

### **Services et secteurs publics : démantèlement accéléré**

Après le vote de la Loi Fonction Publique cet été, les suppressions et les restructurations se multiplient : fermetures de trésoreries, mutations forcées d'agents des finances, démantèlement des antennes locales des douanes, ouverture réduite des Services de la Répression des Fraudes. Les urgences hospitalières malgré des mois de grève sont en grève dans toute l'académie. A la SNCF, la liste de gares fermées s'allonge comme les files des usagers. Mais le mantra gouvernemental reste le même : modernité, numérisation, proximité...

### **Salaires : opération communication**

Sur la question des rémunérations devenue particulièrement sensible, le Gouvernement tente de diviser les personnels en promettant une attention particulière pour le premier degré, oubliant tous les autres, victimes eux aussi du gel du point d'indice : agents municipaux, territoriaux, administratifs, personnels du second degré. Il mène une campagne de communication honteuse en s'attribuant le prétendu mérite d'une hausse annuelle de 300 euros mais en renvoyant aux calendes grecques des négociations sur les rémunérations, par ailleurs conditionnées par notre acceptation de la réforme des retraites.

### **Retraites : trucages et enfumage**

Cet été, Delevoye n'a pas hésité à manipuler les chiffres pour faire apparaître des gains de pensions avec le futur système : en toute opacité, les calculs ont été établis sur la base de 44 annuités (alors que la base est de 42 actuellement). La ficelle, un peu trop grosse, a été dénoncée par des économistes et des journaux. De son côté, le Président de la République, conscient que l'opinion assimile l'âge-pivot à un report de l'âge de départ, présente comme une concession la réintroduction de la durée de cotisation, ce qui contribue encore à obscurcir le débat. C'est un enfumage supplémentaire : tant qu'on discutera de ces aspects, on ne parlera pas de la suppression du code des pensions ni de la baisse des pensions induite mécaniquement par la «règle d'or» interdisant tout déficit et par la limitation à 13,8 % de la part des richesses dévolue aux retraites (actuellement, on y consacre à 14,4%).

### **Donnons le ton : mobilisation !**

La responsabilité de notre syndicalisme est grande : nous devons élever le niveau du rapport de force et rassembler les colères sociales.

Dans le secteur de l'Éducation, nous devons nous appuyer sur la colère qui naît de nos conditions de travail dégradées, de nos salaires insuffisants et du mépris du Ministre. Nous devons aussi dépasser nos préventions et faire le lien avec les revendications des parents d'élèves dont les critiques sur l'insuffisance des moyens et sur le caractère ubuesque des réformes rejoignent progressivement les nôtres.

Avec les Services Publics, l'heure est aussi à la jonction des revendications : abandon de la loi Fonction Publique, rétablissement du rôle des Commissions paritaires, considération et hausse des rémunérations. Etablissons le lien avec les services en lutte, notamment les Hospitaliers.

Sur le dossier des retraites, la bataille s'annonce rude car, en tant que fonctionnaires désignés comme les privilégiés des régimes spéciaux, nous aurons fort à faire pour combattre l'argument de l'équité qu'agite le Gouvernement. Mais c'est précisément en multipliant les rencontres et les actions communes avec les organisations interprofessionnelles que nous sortirons de l'accusation de corporatisme.

C'est par le combat commun que nous gagnerons dans le Tous ensemble !

*Jean-Louis Mollard*

# Retraites, services publics, éducation : une fenêtre de victoire en décembre ?

Il semble encore utile de répéter à nos collègues à quel point les attaques menées par Macron et sa bande sont graves. Car au-delà des menaces sur les retraites (pas toujours comprises), sur la fonction publique ou nos conditions de travail (souvent sous-estimées), c'est tout un projet de société mortifère qui est imposé peu à peu.

## Un projet social et politique mortifère

Derrière la multitude de réformes, lois, pratiques de ce gouvernement, il y a un projet global. Celui d'une société où les services publics ne seraient plus qu'un moyen de gérer, cadrer et contrôler les classes populaires tandis que tout ce qui peut être rentable serait consacré aux profits d'une minorité. Celui où une précarité massive s'accompagnerait d'un management autoritaire pour assurer obéissance et détruire les résistances. Celui où notre rôle d'enseignement se limiterait à discipliner, dresser et préparer les jeunes à subir la loi du patronat. Celui d'un nationalisme agressif hors de nos frontières, et mortellement raciste à l'intérieur. Dans le cadre de la crise écologique et de la montée des tensions et autoritarismes à l'échelle mondiale, ces projets prennent une allure particulièrement terrifiante.

## Mais nous ne partons pas de rien !

Alors oui, les enjeux de nos luttes à venir sont énormes, tandis que nos réponses paraissent tellement insuffisantes... Et pourtant...

Et pourtant Macron, son gouvernement, son système, ses médias, ont de moins en moins de légitimité, de crédibilité, et sont contraints d'y pallier à coups de flash ball et de restrictions de nos droits.

Et pourtant, dans notre secteur, l'année dernière, des collègues, même minoritaires, ont tenté la grève reconductible comme à Toulouse. Ont repris le chemin d'Assemblées Générales. Ont bloqué le sacro-saint baccalauréat.

Et pourtant, dans le reste de la société, d'autres ont en lutte, nombreuses et nombreux. Urgentistes, postiers, pompiers, enseignant.es en grève de bac, jeunes majeurs sans papiers, Gilets jaunes, lycéen.nes en décembre dernier et jeunesse pour le climat... Acculés par la souffrance au travail, certes. Divisés, oui. Peu aidés par nos grandes confédérations syndicales bien incapables de s'unir sur des mots d'ordres et des modes d'actions ambitieux, ok. Mais là, disponibles, et de plus en plus conscient.es de l'urgence d'unir nos forces.

## Le 5 décembre, et après, de toutes nos forces

Convergence des luttes, assemblées générales décisionnelles et démocratiques, grèves reconductibles et interprofessionnelles : nous connaissons les outils qui peuvent nous offrir une vraie victoire, et enfin reprendre confiance, respirer un grand bol d'air pour repartir de l'avant et imaginer un futur collectif et désirable. Le 5 décembre peut être le début de ce mouvement. À nous, avec la FSU, avec nos partenaires syndicaux, Cgt et Solidaires, d'imposer ce rendez-vous à nos collègues. D'encourager les cheminots, la Ratp, en annonçant vite et fort que nous en serons, en produisant du matériel, en multipliant les heures d'info syndicales, les motions en C.A. pour discuter avec les parents. Et en imposant dès maintenant à nos collègues les termes clairs du débat : il va falloir y aller, ensemble, longtemps. Et oui, cela va être compliqué, il faudra durer, et les réponses du gouvernement seront violentes : répression, désinformation, menaces de sanctions et les violences policières. Mais les enjeux sont essentiels : saisir enfin à pleine main une fenêtre de victoire sociale... Nous n'en avons pas tant !

# Grève intersyndicale le 5 décembre

*Les organisations syndicales et de jeunesse s'engagent à construire un plan d'action contre le projet de réforme de retraites par points et pour gagner un renforcement, une amélioration du système actuel de retraites solidaire et intergénérationnel.*



L'émergence et la construction de luttes dans les différents secteurs professionnels, montrent la nécessité d'apporter des réponses aux salarié-es en termes d'emploi, de salaires, d'égalité entre les femmes et les hommes, de conditions de travail...

Autant de sujets qui sont étroitement liés aux questions de la retraite et que l'actuel projet de réforme gouvernemental aggravera.

Les organisations vont initier et impulser des assemblées générales sur les lieux de travail et d'études, des débats publics sur tout le territoire, des interpellations des élu-es locaux et nationaux, des initiatives de sensibilisation de toute la population pour échanger sur la réforme et sur les modalités d'actions et de riposte collective.

Les organisations syndicales et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL, UNEF) appellent l'ensemble des salarié-es du secteur privé comme du secteur public, des retraité-es, des privé-es d'emploi, des jeunes, à une 1<sup>ère</sup> journée de grève interprofessionnelle  
**le jeudi 5 décembre 2019.**